



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 10247

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur certains errements de l'administration. En effet, le langage bureaucratique tend à malmener de plus en plus la langue française, mais surtout ne permet plus à un certain niveau d'être compréhensible non seulement par tous mais aussi par des professionnels habilités à utiliser ce type de langage. C'est pourquoi il serait nécessaire de mettre un frein à l'usage intempestif de ce type de vocabulaire, et de revenir à des termes plus accessibles, mais surtout plus empreints de significations multiples.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la francophonie partage les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire. Si l'usage de langues étrangères par l'administration dans ses relations avec les usagers est directement contraire à la constitution, il est vrai aussi que l'abus d'un langage administratif abscons et esotérique constitue également, à certains égards, une forme de mépris du citoyen. Or de telles situations se multiplient. Une circulaire proposée à la signature du Premier ministre et destinée à l'ensemble des administrations rappellera prochainement l'importance que le Gouvernement attache à ce que la langue française puisse continuer à être la langue de tous les citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10247

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 320

Réponse publiée le : 21 février 1994, page 896